

Date de création : 08-11-2017

Date de mise à jour : 05-11-2020

Informations et posologie

Espèces cibles



Espèce cible complément

Ovins.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Chez les moutons :

- prévention des myiases à *Lucilia sericata*.
- prévention des myiases à *Wohlfahrtia magnifica*.

Administration

Voie d'administration



Voie d'administration complément

Usage externe.

Posologie

Le médicament s'administre selon le schéma posologique suivant :

Poids vif (kg)	Volume à administrer (ml)
10 - 20	20
21 - 30	25
31 - 50	30
> 50	35

Les volumes indiqués correspondent à une dose de 0,6 à 2 ml de suspension (soit 30 à 100 mg de dicyclanil) par kg de poids vif.

Bien agiter le flacon avant utilisation.

Le médicament doit être appliqué au pistolet, manuel ou automatique (le pistolet NOVARTIS par exemple), équipé d'une buse de pulvérisation, qui garantit une bonne répartition du produit sur la toison. Les meilleurs résultats sont obtenus en tenant le pistolet à environ 45 cm du mouton. Pulvériser le médicament le long de la ligne du dos de l'animal sur une bande d'au moins 10 cm de large du garrot à la croupe (la moitié de la dose) et une bande décrivant un arc de cercle autour de l'arrière train et de la queue (reste de la dose).

Le médicament doit être administré une seule fois, avant la période d'infestation prévue par *Wohlfahrtia*, et, avant ou au début de la période d'infestation par *Lucilia*. Une application correcte permet une protection pendant 16 semaines. Dans certains cas, un épisode de myiase peut survenir précocement ; il est donc recommandé de surveiller régulièrement les animaux.

Ne pas tondre les moutons dans les trois mois qui suivent le traitement.

Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Un mL contient :

- Substance active :

Dicyclanil (ISO) 50,00 mg

- Excipients :

Ponceau 4R (E 124) 0,05 mg

Parahydroxybenzoate de méthyle (E 218) 1,50 mg

Parahydroxybenzoate de propyle (E 216) 3,00 mg

Butylhydroxytoluène (E 321) 0,50 mg

Excipient QSP 1 mL

Principes actifs / Molécule

Dicyclanil, Parahydroxybenzoate de méthyle, Parahydroxybenzoate de propyle, Butylhydroxytoluène

Forme pharmaceutique

Suspension

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Liste I.

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Accessible aux groupements agréés en production ovine.

Temps d'attente

Toutes cibles :

Viande et abats : 40 jours.

Lait : Ne pas utiliser chez les brebis dont le lait est destiné à la consommation humaine.

Propriétés

Propriétés pharmacodynamiques

Le mode d'action du dicyclanil n'est pas connu mais il serait similaire à celui de la cyromazine, un dérivé de la triazine. Analogue des benzoylphénylurées (BPU), il interfère avec la mue et la pupaison mais sans agir directement sur la synthèse de la chitine. Le dicyclanil bloque la mue du stade larvaire 1 au stade larvaire 2 de *Lucilia spp.* et *Wohlfahrtia spp.*

Propriétés pharmacocinétiques

7 jours après traitement, environ 5 % de la dose appliquée a été absorbée et éliminée dans l'urine et les fèces.

L'absorption systémique varie selon des facteurs tels que la densité et la longueur de la laine et la race de mouton. Le pic sanguin est atteint 12 à 48 heures après administration et représente moins de 0,025 mg d'équivalent dicyclanil/kg.

Des études expérimentales de déplétion de résidus marqués ont montré que la radioactivité absorbée est largement distribuée dans l'organisme. Les temps de demi-vie d'élimination les plus longs sont pour le foie et les reins, avec des valeurs respectives de 13 et 10 jours.

Le dicyclanil sous forme non métabolisée représente le principal résidu retrouvé dans le muscle, la graisse et la laine. Dans le foie et les reins, le résidu principalement retrouvé est le descyclopropyl-dicyclanil avec le dicyclanil inchangé.

Propriétés environnementales :

Le produit a des effets nocifs sur les mouches coprophiles. Les moutons traités doivent être tenus éloignés des cours d'eau pendant au moins une heure après le traitement. Si cette recommandation n'est pas suivie, il y a un risque grave pour les poissons et autres organismes aquatiques.

Mise en garde

Contres-indications et mise en garde

Contre-indications

Ne pas traiter les brebis dont le lait est destiné à la consommation humaine.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue au principe actif ou à l'un des excipients.

Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :
Aucune.

Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

Précautions d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Idéalement, le produit doit être administré avant l'apparition d'un épisode de myiase ou lorsqu'une attaque est identifiée dans l'élevage ou à proximité. Des épisodes avérés de myiase peuvent nécessiter un traitement séparé avec un insecticide à effet rapide.

Il est recommandé de nettoyer la région périnéale des animaux avant application. Si un nettoyage ou une tonte de la région périnéale a lieu dans les semaines qui suivent l'application, ces animaux devront être retraités pour éviter une perte de protection.

Ne pas traiter pendant de fortes pluies ou lorsque de telles conditions sont attendues prochainement car il pourrait en résulter une diminution de la durée de protection.

Le médicament a des effets nocifs sur les mouches coprophiles.

Les moutons doivent être tenus éloignés des cours d'eau pendant au moins une heure après traitement. Si cette recommandation n'est pas suivie, il y a un risque grave pour les poissons et autres organismes aquatiques.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Les personnes appliquant le produit doivent porter des gants en caoutchouc synthétique, un masque et un pantalon en PVC.

En cas de contact avec la peau, retirer les vêtements contaminés et nettoyer soigneusement les parties du corps concernées avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion, consulter un médecin.

Se laver les mains à l'eau et au savon après chaque manipulation des animaux et avant de manger, de boire ou de fumer.

Se laver les mains et les parties du corps exposées après avoir manipulé les animaux récemment traités.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

Manipulation des animaux dans les semaines qui suivent le traitement :

-Ne pas tondre les moutons dans les 3 mois qui suivent le traitement.

-Manipuler le moins possible les moutons après traitement car le produit demeure sur la toison pendant plusieurs semaines.

-Si vous avez besoin de manipuler les animaux après traitement, portez une combinaison et des bottes. Si les moutons sont mouillés, portez des vêtements imperméables.

Autres précautions

Aucune.

Utilisation en cas de gravidité et de lactation ou de ponte

L'innocuité de la spécialité n'a pas été étudiée pendant la gestation ou la lactation.

L'utilisation du produit doit se faire après évaluation du rapport bénéfice/risque par le vétérinaire.

Les études en laboratoires chez les rats et les lapins n'ont pas mis en évidence d'effets tératogènes, fœtotoxiques, maternotoxiques.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Un surdosage supérieur à 5 fois la dose recommandée n'entraîne aucun signe d'intolérance locale ou systémique. Aucun antidote n'est connu.

Précautions pharmacologiques

Interactions médicamenteuses et autres

Non connues.

Incompatibilités

Sans objet.

Conservation

Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 5 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 1 an.

Précautions particulières de conservation selon pertinence

Conserver à l'abri de la lumière directe.

Conserver à l'abri du gel.

Conserver dans son emballage d'origine.

Conserver l'emballage bien fermé.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides ou tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Le produit étant dangereux pour les poissons et autres organismes aquatiques, ne pas contaminer les plans ou cours d'eau avec le produit.

Présentation

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

Elanco

Heinz-Lohmann-Strasse 4

27472 Cuxhaven

Allemagne

Classification ATC Vet

- QP53AX

Laboratoire



ELANCO FRANCE
Crisco Uno, Bâtiment C,
3-5 avenue de la Cristallerie
92310 Sèvres, France
Tél : 01.55.49.35.29
<http://www.elanco.fr>

Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/5251046 3/2002

Date de première autorisation

2002-03-25

Présentation et quantité

CLIK™ Flacon de 2,2 litres

Code GTIN : 03660132761049

CLIK™ Flacon de 5 litres

Code GTIN : 03660132760820